

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 19 juin 2023 à la salle des Jardins

Il est 20.15h, lorsque Mme Karin EIGENHEER, Présidente du Conseil déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue à tous les membres pour cette septième assemblée de la législature 2021-2026

1. Appel

Membres présents	34
Membres excusés	6
Membres non excusés	0
Arrivée tardive	0

Se sont excusés pour cette séance : Carol BONVIN, Capucine ESPANA, Martin LEMAY, Sabine MAHIEU, Althéa VURPILLOT et Nathalie MONNIN GALLAY

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

Suite à un postulat reçu ce jour de la part de M. Olivier D'ETERNOD, Mme EIGENHEER propose de modifier l'ordre du jour en plaçant ce point sous position 9. Les autres points seront ainsi décalés.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté par 32 voix et 1 non. Il se déroule comme suit :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2023
- 3) Correspondances
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) Comptes et gestion de l'année 2022 et rapport de la commission Gestion-Finances
- 7) Préavis 8/2023 – Projet d'entretien des bâtiments communaux – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 81'200.00 TTC pour un contrat d'étude technique en vue de la mise en conformité, l'adaptation et l'entretien du bâtiment du collège de la Crosette
- 8) Préavis 9/2023 – Projet d'acquisition de la maison Monod à Denges. Demande d'un avis préalable au Conseil Communal
- 9) Postulat de M. Olivier D'ETERNOD demandant à la Municipalité la présentation d'une feuille de route des investissements futurs
- 10) Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Nehla MEIER et consorts
- 11) Elections statutaires du Conseil Communal :
 - a) (de la) du Président-(e) du Conseil communal
 - b) (de la) du premier-(ère) Vice-président-(e) du Conseil communal
 - c) (de la) du deuxième Vice-président-(e) du Conseil communal
 - d) de 2 scrutateurs-(trices)
 - e) de 2 scrutateurs-(trices) suppléants-(es)
- 12) Assermentation de M. Alexandre Rouvelet, nouveau Municipal dès le 1^{er} juillet 2023
- 13) Rapport de la Présidente
- 14) Propositions individuelles
- 15) Divers
- 16) Emoluments 2022-2023

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2023

M. ZAHNER aimerait que les termes de son intervention (en page 44) indiquant « **veut s'assurer que la zone piétonne 20 km/heure s'étendrait de l'entrée du village à la maison de Commune** » soient rectifiés par « **s'étonne que la zone 20 km/h commence avant la présélection** ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 8 mai 2023 est accepté par 31 voix et 2 abstentions. Mme EIGENHEER prie Mme PALPACUER de le signer et elle le paraphe également.

3. Correspondances

09.05.2023	Réception du préavis 8/2023 et nomination de la commission ad hoc
10.05.2023	Information de la chancellerie fédérale précisant qu'il n'y aura pas de votation le 26 novembre 2023
08.06.2023	Information des droits politiques au sujet des bulletins de vote officiels qui ont été envoyés à quelques communes en allemand.
10.06.2023	Réception des rapports des commissions
12.06.2023	Courrier à M. Le Préfet l'informant de notre séance de ce jour

4. Communications du bureau

Mme EIGENHEER informe qu'il n'y a aucune communication du bureau.

5. Communications municipales et échéancier

M. MONNIN donne quelques précisions sur l'inauguration du Pont Rouge qui s'est déroulée le vendredi 2 juin 2023 en présence des Municipalités d'Ecublens et de Denges. L'événement auquel le public a répondu présent, a été organisé par les deux communes.

Il annonce que la date de la prochaine assemblée du Conseil Communal est fixée au 11 décembre 2023.

6. Comptes et rapport de gestion de l'année 2022 et rapport de la commission Gestion-Finances

Comme chaque année, chacun a reçu le rapport de gestion de l'année 2022 l'extrait des comptes tiré à part, l'annexe relative aux comptes 2022 des établissements primaires et secondaire de Préverenges, le rapport de la commission de gestion-finances 2022 et les réponses de la Municipalité aux questions posées dans ledit rapport.

Mme EIGENHEER donne la parole à Mme MENU pour la lecture du rapport de la Commission avec les conclusions.

Comptes 2022

Tout en remerciant la commission Gestion-Finances pour la qualité de ce rapport, Mme EIGENHEER passe en revue les comptes 2022 ainsi que ceux de l'EPSP page par page. Cet examen suscite les commentaires suivants :

- **Page 2 – point 2 – remarque chantier MBC**

M. TAVERNIER exprime ses remerciements à la Municipalité pour ces comptes positifs. Il désire néanmoins avoir un éclaircissement quant au retard pris sur le chantier MBC indiquant un manque de recettes de CHF 265'000. --. S'il n'y avait pas eu ce délai, les comptes présenteraient un plus comprenant cette somme ?

Affirmation de M. MONNIN ajoutant qu'effectivement la taxe d'introduction à l'égout qui aurait dû être facturée en 2022, ne le sera qu'en 2023.

- **Page 7 – 180 Transports publics**

Mme SEBASTIANI s'interroge du pourquoi de l'augmentation des coûts de 30%

M. MONNIN explique que plusieurs éléments entrent en ligne de compte pour justifier cette augmentation. La hausse du prix des carburants, la densification du réseau, l'augmentation des cadences, l'accroissement du personnel. Concernant les recettes, c'est la communauté tarifaire Mobilis qui les gère et l'année 2022 n'a pas été aussi positive que prévu. Les comptes TPM/MBC 2022 ont été bouclés plus tard que les comptes communaux, de ce fait il y aura une rétrocession sur les comptes 2023, rétrocession qui sera utilisée pour une étude visant à mettre en service des bus électriques.

- **Page 22 – 11 Débiteurs et comptes courants**

M. LASSER s'enquiert du poste débiteur impôts ACI. Il constate une augmentation d'environ 50% plus importante que les revenus. Quelle en est la raison ?

M. MONNIN argumente que les retards sont dus à différents éléments difficilement quantifiables. Il faut néanmoins compter environ CHF 40'000.00 de pertes sur débiteurs annuellement.

Comptes EPSP- 2022

- **Page 7- 510.3185.1 – Cours de natation**

Mme SEBASTIANI trouve inadmissible que les cours de natation n'aient pu se dérouler en raison de l'indisponibilité des moniteurs.

M. MONNIN transmettra la remarque au directeur des écoles.

Rapport de gestion 2022

Mme EIGENHEER passe ensuite à l'examen du rapport de gestion 2022 qui soulève les remarques suivantes :

- **Page 16 – composition du bureau du Conseil Communal**

Mme MEIER relève une faute de frappe dans son prénom orthographié Nehal et non Nehla

M. MONNIN lui présente des excuses.

- **Page 44 – Urbanisme**

Mme SEBASTIANI demande des éclaircissements au sujet de la mise à l'enquête d'une zone réservée et la réalisation d'un nouveau plan d'affectation de la Pale.

M. MONNIN explique que la Commune a l'obligation, sur requête du Canton, de revoir tout le règlement de construction de la zone industrielle de la Pale. La Municipalité a étudié un nouveau concept avec un bureau d'urbanisme, débouchant sur une mise à l'enquête d'une zone réservée, ce qui signifie que durant cette période de « réservation » les propriétaires n'ont pas le droit de construire. Il n'y a toutefois pas de suite concrète pour l'instant car il y a eu une opposition émanant de nombreux propriétaires. Le but de la commune est de trouver des solutions constructives avec les propriétaires concernés.

En sa qualité de propriétaire, M. SCHERZ estime que la Commune a été rude dans ses démarches car elle les a mis devant le fait accompli.

M. MONNIN en prend acte.

- **Page 131 – statistique de l'enlèvement des déchets de la commune**

Mme SEBASTIANI a remarqué une erreur dans les tonnages des déchets encombrants.

M. MONNIN a également constaté cette coquille qui a été rectifiée et un nouveau document comportant les chiffres exacts est remis séance tenante à tous les conseillers.

Aucune autre question n'étant soulevée, Mme EIGENHEER propose de passer au vote.

Les comptes communaux et des EPSP arrêtés au 31 décembre 2022, tels que présentés par la Municipalité et approuvés par la commission Gestion-Finances sont acceptés à l'unanimité (33 voix)

Le rapport de gestion 2022 est également accepté à l'unanimité (33 voix)

Il est donné décharge à la Municipalité pour sa gestion 2022 et à la commission Gestion-Finances

Mme EIGENHEER remercie, sous les applaudissements de l'assemblée, la Municipalité ainsi que la commission Gestion-Finances pour la qualité du travail accompli.

7. Préavis 8/2023 – Projet d'entretien des bâtiments communaux – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 81'200.00 TTC pour un contrat d'étude technique en vue de la mise en conformité, l'adaptation et l'entretien du bâtiment du collège de la Crosette

Mme EIGENHEER prie Mme MENU pour la commission Gestion-Finances et M. ANDRE pour la commission ad hoc de donner lecture de leurs rapports respectifs avec les conclusions.

La discussion est ouverte, aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée vote et **accepte à l'unanimité (33 voix) le préavis 8/2023, tel que présenté par la Municipalité.**

Il est décidé :

- **D'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 81'200.00 TTC pour un contrat d'étude technique en vue de la mise en conformité, l'adaptation et l'entretien du bâtiment du collège de la Crosette**
- **D'accepter le financement tel que proposé, soit de prélever le montant sur la trésorerie courante.**

**8. Préavis 9/2023 – Projet d'acquisition de la maison Monod à Denges.
Demande d'un avis préalable au Conseil Communal**

Mme EIGENHEER donne la parole à Mme MENU pour la commission Gestion-Finances afin qu'elle donne lecture du rapport avec ses conclusions.

La discussion est ouverte.

M. TAVERNIER se joint aux remerciements exprimés par la Commission Gestion-Finances concernant cette initiative de la Municipalité. Selon lui, ce projet est important sur le plan communal. Après plus de 15 ans passés au Conseil Communal, il constate que c'est la première fois qu'une telle initiative est prise, ce qui représente un réel engagement au niveau du patrimoine communal. Il approuve les conclusions de la commission Gestion-Finances, s'agissant notamment du plafond d'endettement et les explications fournies qui lui ont paru cohérentes. M. TAVERNIER juge bon de rappeler que ces dernières années, la Municipalité a vendu plusieurs terrains (sans valeur patrimoniale) ce qui permet aujourd'hui de réaliser des investissements. Il lui paraît important de voter positivement à ce projet d'acquisition.

Dans le même état d'esprit, M. BERARD adresse également ses remerciements à la Municipalité dont il souligne la réactivité. Il a apprécié le fait que le Conseil Communal ait eu rapidement la possibilité de se prononcer au sujet de ce projet. Cet enthousiasme est toutefois proportionnel à l'inquiétude qu'il manifeste sur deux points. Jusqu'à maintenant la situation financière de la commune était exceptionnelle : pas d'emprunt, excédent année après année. Ce projet d'acquisition représente un changement de paradigme total qui va induire une situation d'endettement puisque d'autres travaux importants ont déjà été acceptés : rénovation des routes cantonales, du bâtiment scolaire, de la voirie.

La commune va passer d'une situation comportant beaucoup d'excédent à un emprunt de plus de 7 Mio.

Afin d'être rassuré, il souhaiterait avoir une meilleure visibilité sur les investissements futurs permettant ainsi d'avoir une vision globale pour savoir où va la Commune financièrement.

M. BERARD continue en ajoutant qu'une autre de ses inquiétudes concerne l'utilisation concrète de cette habitation. Il lui paraît important d'avoir rapidement des pistes à ce sujet, à savoir utilité publique ou autre ? Il propose de demander à la population une réflexion de ce que pourrait être ce bâtiment pour s'assurer que la fonction future réponde réellement à un besoin communautaire.

M. MONNIN comprend ses inquiétudes mais argumente que la réflexion municipale a été de se dire qu'une occasion pareille ne se représenterait pas d'autant plus que ce projet a une visibilité de 30 à 40 ans. Le préavis d'intention présenté ce soir n'a pas pour but de définir un emploi précis, mais de démontrer, dans un souci de transparence, ce qu'il est possible de faire en terme de financement. Il est important de savoir que cette habitation est au bénéfice d'une protection historique (note 2 sur 7). Une note 2 s'applique à des bâtiments d'importance régionale ce qui ne permet pas n'importe quelle utilisation. Il est bien évident que si ce préavis est accepté, la Municipalité étudiera en détail l'utilisation future et reviendra vers le Conseil avec un préavis plus élaboré.

Mme PIGUET rebondit sur les inquiétudes de M. BERARD mais pense qu'il ne faut pas confondre coût et investissement qui dans le cas présent est conséquent.

Selon elle, cette maison peut représenter autant un investissement financier que des recettes potentielles surtout si elle est transformée en espace collectif ainsi que d'autres communes l'ont déjà fait, à l'instar du caveau de concert au Château d'Echandens. Elle estime que l'investissement prévu est collectif et symbolique pour la Commune, ce qui permettrait de sortir Denges de sa connotation « cité dortoir ». Elle déplore le nombre en régression d'associations villageoises et mentionne également qu'il n'y a plus de société de jeunesse.

Un espace tel que la maison Monod, investit correctement avec de bonnes intentions ainsi qu'une vision à long terme pourrait être excessivement intéressant. Elle souligne encore que ce genre d'habitation, que l'on croit inébranlable, a souvent une histoire n'intéressant pas les promoteurs immobiliers et elle risque de tomber en décrépitude. Elle cite en exemple une maison vigneronne similaire à Morges vouée à une démolition prochaine.

Elle termine en spécifiant que le devoir de la Municipalité est de prendre soin de son patrimoine et pense que cet investissement doit être réalisé.

M. SCHERZ soutient à 100% la Municipalité.

Mme SEBASTIANI propose, dans le cadre de l'analyse de la fonction future de cette maison de contacter Région Morges pour créer des synergies régionales et qui pourrait transmettre des idées ou besoins.

M. MONNIN prend note en indiquant que la réflexion n'en est pas encore à ce stade.

Mme ROSE désire savoir s'il est possible d'effectuer une visite des lieux ?

M. MONNIN répond qu'une visite n'est pas opportune actuellement. Toutefois si le préavis d'intention est accepté, il examinera dans quelle mesure il est possible d'organiser quelque chose.

Mme SEBASTIANI insiste également sur le fait d'avoir une vision plus complète des futurs investissements communaux.

M. ZAHNER félicite la Municipalité pour cette initiative et pour rassurer Mme ROSE précise que le carnotzet est un endroit absolument unique. Il soutient à fond le projet.

Aucun autre commentaire n'était soulevé, Mme EIGENHEER clôt la discussion.

**Le préavis 9/2023 tel que présenté par la Municipalité est accepté
Par 28 OUI – 1 NON et 4 ABSTENTIONS**

Selon les conclusions suivantes, il est décidé

- **D'accepter le préavis d'intention 9/2023**
- **D'autoriser la Municipalité à préparer et présenter un préavis de crédit d'investissement pour l'achat et la rénovation de la maison « dite Monod »**

9. Postulat de M. Olivier D'ETERNOD demandant la présentation d'une feuille de route des investissements de la Municipalité de Denges

M. D'ETERNOD fait lecture de son postulat qui demande à la Municipalité de présenter une feuille de route détaillée des investissements pour une période prospective de 3 à 5 ans et qui devra inclure les informations suivantes :

- Une liste complète des investissements prévus, avec une description de chaque projet, y compris de leur objectif, leur coût estimatif et leur calendrier de mise en œuvre
- Une justification de la priorité accordée à chaque investissement, en mettant en évidence les avantages attendus pour la communauté et les critères de sélection utilisés

- Une projection budgétaire indiquant la source de financement de chaque investissement, en spécifiant s'il s'agit de fonds propres de la commune, de subventions, de prêts ou d'autres sources de financement
- Une description des efforts déjà entrepris ou à entreprendre pour assurer leurs financements

Mme EIGENHEER rappelle que chaque membre peut déposer un postulat de manière individuelle. Celui présenté ce soir est signé par 7 personnes.

La discussion est ouverte, mais aucune question n'étant soulevée, Mme EIGENHEER propose de passer au vote.

**La prise en considération du postulat de M. D'ETERNOD est acceptée par
31 voix – 1 non et 1 abstention**

10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Nehla MEIER et consorts

Chaque membre a reçu ou pris connaissance de la réponse émanant de la Municipalité à cette interpellation. Mme EIGENHEER souhaite savoir si un ou des membres de la Municipalité veut apporter un complément d'information, ce qui n'est pas le cas.

Aucune remarque n'était soulevée, **la réponse de la Municipalité est acceptée par
32 voix et 1 abstention.**

11. Elections statutaires du Conseil Communal

Election du/de la Président/e, du/de la 1^{er}/ère Vice-Président/e, du/de la 2^{ème} Vice-Président/e du Conseil

M. Grégoire TAVERNIER propose la candidature de Mme Karin EIGENHEER

- ***Présidente du Conseil communal pour l'année 2023-2024
Candidate élue tacitement : Mme Karin EIGENHEER***

Mme Karin EIGENHEER propose la candidature au poste de 1^{ère} Vice-Présidente de Mme Nehla MEIER, qui l'accepte.

- ***1^{ère} Vice-Présidente du Conseil communal pour l'année 2023-2024
Candidate élue tacitement : Mme Nehla MEIER***

Personne ne manifestant d'intérêt pour le poste de 2^{ème} Vice-Président, ce dernier restera vacant jusqu'à ce qu'il soit repourvu.

- ***Election de deux scrutateurs-(trices) et de deux scrutateurs(trices) suppléants(es)***

Sont élus tacitement :

- ***Scrutateurs-(trices) pour l'année du 01.07.2023 au 30.06.2024
Mme Martine FERREIRA et M. Fabien BONJOUR***
- ***Scrutateurs-(trices) suppléants-(es) pour l'année du 01.07.2023 au 30.6.2024***
- ***Mme Karin MATTHEY-JUNOD et M. Jean-Daniel BULA***

Mme EIGENHEER félicite ces personnes pour leur élection et l'assemblée les applaudit chaleureusement.

19.06.23 (2021-2026)

12. Assermentation de M. Alexandre Rouvelet, nouveau Municipal dès le 1^{er} juillet 2023

Suite à la démission de M. Didier GALLAY, la candidature de M. Alexandre ROUVELET a permis de l'élire, le 10 mai 2023, tacitement à la Municipalité. Il entrera en fonction dès le 1^{er} juillet 2023.

Au nom du Conseil Communal, Mme EIGENHEER souhaite la bienvenue à ce nouveau Municipal et le prie de se présenter devant le bureau du Conseil afin de procéder à son assermentation. L'assemblée se lève.

Mme la Présidente lit le serment stipulé à l'article 5 du Règlement du Conseil et demande à M. ROUVELET de prêter serment en disant « Je le promets ».

L'assemblée applaudit.

13. Rapport de la Présidente

Mesdames, Messieurs,

Cette deuxième année de la législature 2021-2026 aura vu notre Conseil accélérer son rythme de croisière avec 4 séances de conseil. La Municipalité ayant travaillé d'arrache-pied, elle a présenté 3 préavis durant la séance de décembre, soit la révision des statuts de l'ERM, le projet d'aménagement pour le dépôt MBC et le projet de budget 2023. Elle a également répondu à une question concernant la situation des migrants qui se trouvent dans le bâtiment Orlati.

La deuxième séance, le 13 mars a traité 4 préavis, soit pour l'engagement d'un employé au service technique à 80%, la vente d'une parcelle communale faisant partie du plan de quartier des Ochettes, un crédit extrabudgétaire pour l'achat d'un tracteur, et une demande de crédit extrabudgétaire pour la mise en conformité et l'entretien du bâtiment de la voirie.

La troisième séance, le 8 mai a traité de 3 préavis dont 2 concernant la RC 80 et la RC79, le troisième traitant du plan énergie climat communal, PECC de son petit nom. Cette séance a également été l'occasion d'une interpellation de la part du conseil communal au sujet du projet de chauffage à distance. Une première depuis longue date.

La quatrième et dernière séance de cette année, soit aujourd'hui, a vu la présentation des comptes 2022 ainsi que 2 préavis, soit une demande de crédit extrabudgétaire pour l'adaptation et l'entretien du collège de la Crosette et une demande d'avis préalable concernant un projet d'acquisition de la maison Monod à Denges. La Municipalité a également apporté sa réponse à l'interpellation déposée lors de la séance précédente. Enfin, nous avons procédé aux élections statutaires pour l'année à venir.

Ce jour, suite à la démission de notre Municipal, M. Didier Gallay au 30 juin, nous avons également assermenté M. Alexandre Rouvelet qui sera notre nouveau Municipal dès le 1er juillet prochain. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous réjouissons de travailler avec lui.

Cette année a également vu la démission avec effet immédiat en mars d'un Conseiller communal, M. Jacques Sirisin. Il a été remplacé par Mme Héloïse Piguet dès le 8 mai dernier.

Lors de nos séances, nos débats ont été empreints de respect. Je vous en remercie. Je vous remercie également chaleureusement pour votre engagement qui est très important pour la démocratie et la vie de notre commune.

La richesse de nos ordres du jour précitée met en exergue l'engagement et le grand professionnalisme avec lequel M. le syndic et ses 4 collègues municipaux gèrent notre commune. Nous les en remercions. Ce travail est également possible grâce à l'engagement sans faille de notre secrétaire municipale, Mme Anne-Sylvie Gevisier, des employés communaux, Mme Pierrette Paquier et Mme Kety Janev, M. Julien Rochat et son équipe composée de M. Joaquim Pinto et M. Samuel Veyre. Je tiens également à saluer l'équipe des Pirates, dirigée par Annelise Berger, qui fait maintenant partie du personnel de la commune depuis plus de 2 ans, pour la qualité de son engagement auprès des enfants de notre commune.

Qu'ils et elles soient tous très chaleureusement remerciés.es.

Je remercie les conseillers et les conseillères qui se sont engagés dans les commissions adhoc ainsi que les conseillers et conseillères qui les ont présidés. Un remerciement tout particulier aux membres de la Commission gestion finances, et plus particulièrement sa Présidente Mme Pascale Menu pour leur engagement et la qualité du travail effectué.

Je remercie également les scrutateurs, Mme Karin Matthey- Junod et M. Jean Danie Bula pour leur indéfectible soutien lors de nos séances du Conseil communal, ainsi que Martine Ferreira et Fabien Bonjour pour les dimanches matins passés au bureau de vote.

Et, last but not least en bon français, un immense merci à Françoise Palpacuer, pour son efficacité, son suivi des dossiers, son sens de l'organisation et sa grande disponibilité.

Enfin je termine ma 1ère année de présidence. J'ai eu beaucoup de plaisir à découvrir cette fonction, même si les débuts ont nécessité un apprentissage à grande vitesse.

Encore merci à Françoise pour son soutien dans cette montée en charge qui s'est ajoutée à toutes ses activités habituelles, à Grégoire qui a toujours été disponible pour répondre à mes questions ainsi qu'à M. Monnin avec qui nous avons des rencontres régulières pour échanger sur les projets en cours. Maintenant que j'ai mes repères, j'ai trouvé dommage d'arrêter là et c'est la raison pour laquelle j'ai proposé de poursuivre. Cependant, il y a une autre raison pour laquelle j'ai fait cette proposition : nous n'avons pas de 2ème vice-présidente ou vice-président. Je me permets de réitérer l'appel car je ne souhaite pas laisser Nehla Meier arriver au poste de présidente sans que la relève ne soit assurée. Alors je relance l'appel aux volontaires et si personne n'est trouvé l'année prochaine alors je proposerai de faire un tirage au sort pour la désignation ! Ceci étant évidemment une boutade, je vous invite à vous présenter sans hésiter. La tâche étant plutôt agréable et ne demandant pas un engagement en temps conséquent.

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée durant ce début de présidence et je vous souhaite un très bel été.

14. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil.

15. Divers

Personne ne souhaite prendre la parole

16. Emoluments 2022-2023

Le versement des émoluments est désormais effectué sous forme de virement bancaire ou postal.

Plus personne ne demandant la parole, Mme EIGENHEER lève la séance à 21.35h et invite toutes et tous à une sympathique verrée.

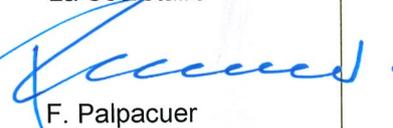
La Présidente



K. Eigenheer



La Secrétaire



F. Palpacuer